

COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2017**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 18 octobre 2017

Affiché le 9 novembre 2017

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU, Maire, Mr Alain GUIGNOT, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Josée MEYER, 2^{ème} Adjoint, M. Fernand DISCH, 3^e adjoint, MM Roland JOANNES et Jean-Pierre BINTZ, Mmes Cyrielle GUILLEMAIN et Aurélie STEHLIN.

Absent : ./.

Absents excusés : M. Frédéric REYDEL

Absents excusés et représentés : ./.

Le secrétaire de séance : Mme Marie-Josée MEYER

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu des séances du 18 septembre et du 25 septembre 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) **Droit de préemption urbain**
 - a) concerne vente d'une maison au 38 rue Principale
 - b) concerne vente d'une maison au 28 rue Principale
- 5) **BUDGET 2017, délibérer pour une écriture d'amortissement**
- 6) **GERPLAN, lister les actions à engager en 2018/2020**
- 7) **VOIE VERTE,**
 - a) mâts des lampadaires d'éclairage, 2 options prévues dans le marché, faire un choix
 - b) autorisation de signature de conventions avec le Conseil Départemental, compléter la délibération du 25 septembre 2017
- 8) **PLUi, examiner, accepter ou refuser une demande de modification pour passer une parcelle de Au à U.**
- 9) **Forêt, vente d'une parcelle privée, faire valoir ou non notre droit de priorité**
- 10) **Divers :**
 - Tour de table
 - Compte-rendu des réunions passées :
 - Calendrier des mois à venir
 - Pare ballon au City Parc, débat.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Acquisition d'un échafaudage roulant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

POINT N° 1 – Approbation du compte rendu des séances du 18 septembre et du 25 septembre 2017

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 18 et la séance du 25 septembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 3 – Délégation de compétence au maire

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Arrêté n° 19/2017 fixant les limites d'agglomération sur la RD 8I, route d'Oberhergheim, côté Sud.

POINT N°4 – Droit de préemption

a) – Immeuble situé au 38, rue Principale

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à l'immeuble situé au 38, rue Principale, cadastré section 3 n° 35 de 05a 03ca.

Monsieur le maire étant personnellement concerné par cette vente, quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Monsieur le Maire reprend sa place.

b) – Immeuble situé au 28, rue Principale

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à l'immeuble situé 28, rue Principale, cadastré section 3 n° :

- 153/17 de 00a 90ca
- 154/17 de 01a 92ca
- 85/20 de 00a 04ca
- 83/19 de 00a 61ca

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de ne pas faire valoir son droit de préemption, à condition que l'acte notarié pour la cession de ces biens, précise :

« le sentier Stiegelpfad, qui actuellement traverse la propriété dans l'axe Nord-Sud, puisse être déplacé à l'Ouest, dans des conditions de surface et de services (servitudes) équivalents, suivant procès-verbal d'arpentage annexé à la présente ».

POINT N° 5 – BUDGET 2017, décision modificative

Les amortissements à effectuer au titre de la gestion 2017, sont :

- | | |
|---------------------------|----------|
| - Dépenses 042 C/6811 = | 5 449,84 |
| | |
| - Recettes 040 C/2802 = | 3 661,90 |
| - Recettes 040 C/2803 = | 1 492,02 |
| - Recettes 040 C/280441 = | 295,92 |

Il manque un crédit de 5 449,84€ pour réaliser ces écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire :

- au 042 C/6811 un crédit de 5 449,84€
- au 040 C/28 un crédit de 5 449,84€.

POINT N° 6 – GERPLAN

Monsieur le maire rappelle que la démarche GERPLAN (Gestion de l'Espace rural et Périurbain), outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des territoires du Département du Haut-Rhin, est inscrite dans les enjeux du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019. La mise en œuvre d'actions qui en découlent fait l'objet d'un appel à projets annuel.

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin est l'interlocutrice privilégiée du Conseil Départemental du Haut-Rhin pour la mise en œuvre du GERPLAN et réalise à ce titre un recensement des actions portées par elle-même et/ou par les acteurs du territoire (communes, agriculteurs, associations,...).

Aussi, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin demande à lui faire parvenir, avant le 30 novembre 2017, les projets 2018 de la commune.

La proposition du programme d'actions prévisionnel pour l'année 2018 sera présenté au conseil communautaire du 12 décembre prochain, avant validation par le Département.

Après avoir écouté cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire dans les projets 2018 dans le cadre du GERPLAN :

- les travaux de rénovation du calvaire situé à la hauteur du numéro 25 de la rue Principale.
- l'acquisition et la mise en place d'un hôtel à hirondelles.

POINT N° 7 – Voie verte

a) Mâts des lampadaires, 2 options prévues dans le marché

Le Conseil Municipal examine les propositions des mâts d'éclairage qui serviront à la fois à l'éclairage de la Voie Verte et à la RD8i.

Il a validé les mâts d'une hauteur de 7 mètres, de couleur anthracite, équipés d'un luminaire Zelda montés sur une crosse Prima, le tout auprès de la société ECLATEC.

Monsieur le Maire est chargé de vérifier que cette définition est conforme aux termes du Marché Public dont le titulaire est TPV.

b) Autorisation de signature de conventions avec le Conseil Départemental

Sans objet.

POINT N° 8 – PLUi

Suite à une demande d'un particulier, le Conseil Municipal apporte une petite modification à la future zone U au Nord de la commune (parcelles 142-145-151 et 154 en section 23).

Il charge le Maire de transmettre ce projet de modification à l'ADAUHR qui est en charge de rédiger le PLUi.

POINT N° 9 – Forêt

La commune possède un droit de préférence pour la vente de la parcelle cadastrée section 21 n° 92 « auf die Hueb » de 7,20 ares bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare :

- Ne pas souhaiter faire valoir son droit de préférence.

POINT N° 10 – Acquisition d'un échafaudage roulant

Monsieur le Maire explique les difficultés liés au travail en hauteur supérieur à 3 mètres (remplacement des tubes néons dans le dépôt communal, nettoyage des tubes néons à l'Espace Horizons, etc...).

Après avoir consulté l'adjoint en charge des travaux, il propose d'acquérir un échafaudage roulant d'occasion.

Le prix est estimé se situe entre 600 et 1 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne mandat à Monsieur le Maire ou à Monsieur l'Adjoint pour rechercher un matériel d'occasion tel que décrit.

POINT N° 11 – DIVERS

Clôture à 22 h 15

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance du
23 OCTOBRE 2017**
ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu des séances du 18 septembre et du 25 septembre 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) **Droit de préemption urbain**
 - a) concerne vente d'une maison au 38 rue Principale
 - b) concerne vente d'une maison au 28 rue Principale
- 5) **BUDGET 2017**, *délibérer pour une écriture d'amortissement*
- 6) **GERPLAN**, *lister les actions à engager en 2018/2020*
- 7) **VOIE VERTE**,
 - a) mâts des lampadaires d'éclairage, 2 options prévues dans le marché, faire un choix
 - b) autorisation de signature de conventions avec le Conseil Départemental, compléter délibération du 25 septembre 2017
- 8) **PLUi**, *examiner, accepter ou refuser une demande de modification pour passer une parcelle de Au à U.*
- 9) **Forêt**, *vente d'une parcelle privée, faire valoir ou non notre droit de priorité*
- 10) **Acquisition** échafaudage roulant
- 11) **Divers**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
GUIGNOT Alain	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie-Josée	2 ^{ème} adjoint		
DISCH Fernand	3 ^{ème} adjoint		
JOANNES Roland	Conseiller municipal		
BINTZ Jean-Pierre	Conseiller municipal		
STEHLIN Aurélie	Conseiller municipal		
MENGUS Pascal	Conseiller municipal	Démissionné le 12/06/2016	
GUILLEMAIN Cyrielle	Conseiller municipal		
REYDEL Frédéric	Conseiller municipal	absent	
GROSSHENNY Stéphane	Conseiller municipal	Démissionné le 15/05/2017	-----